

## REGLEMENT BIKE AND BEER 2024

**La Bike and Beer est une randonnée VTT semi-nocturne qui est organisé par l'association Team Greoux Bike, dont le siège social se situe à Gréoux Les Bains 7, place de l'hôtel de ville.**

**Votre inscription à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement et des présentes Conditions Générales de Ventes. Les inscriptions s'effectuent via le formulaire en ligne jusqu'au 30 aout 2024.**

**L'organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Ventes et le règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportés s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'évènement [www.teamgreouxbike.com](http://www.teamgreouxbike.com).**

**La Bike and Beer est un événement VTT non chronométré balisé. Pour l'évènement, chaque participant doit avoir sa propre assurance accident et respecter scrupuleusement le code de la route sur l'ensemble des parcours.**

**La Bike and Beer est accessible à tout pratiquants de VTT, licencié ou non, de plus de 16 ans au jour de l'évènement. Tout mineur de moins de 16 ans doit être accompagné d'un adulte responsable participant.**

**Le port du casque : « coque rigide » attaché sur la tête est obligatoire.**

**Lumière avant arrière à luminosité suffisante pour une bonne visibilité dans l'obscurité.**

**La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à tenir, pour respecter les milieux naturels traversés et pratiquer son activité de façon responsable, quelques gestes simples doivent être appliqués : Rester sur les sentiers balisés et espaces de pratique délimités, repartir avec ses déchets et ne laisser aucune trace de son passage. Des poubelles seront à disposition sur le lieu d'organisation « Place des Marronniers ».**

**Les VTT musculaires restent prioritaires aux VTT à assistance électrique.**

**Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur les randonnées balisées.**

**Chaque participant est responsable de son matériel qui devra être en bon état de fonctionnement (vélo, vasque, gants, lunettes, sacs, etc.), l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de casse, de vol ou de perte.**

**L'inscription à la randonnée implique, de fait, l'application des consignes données par l'organisateur et l'utilisation de votre image à des fins de promotion. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout manquement aux règles de sécurité.**

- **Modification – Report : Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, la position du lieu d'inscription et de ravitaillement, de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de force majeure telle que définie l'article 1218 du Code Civil et par jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre événement organisé par l'organisateur, du report de l'Événement ou du remboursement du prix de l'inscription diminué, à l'exclusion de toute autre somme. Les parcours seront fermés à l'heure fixée par l'organisateur.**

**Le participant atteste sur l'honneur,**

- **Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.**
- **Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.**